

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



AVIS AUX MEMBRES

No. 2026 – 086

Le 11 juin 2026

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Lundin Gold Inc. (LUG- LUG 2) Distribution Special Plan d'arrangement (Suivi)

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que suivant les informations de la circulaire No. 077-26 et de l'avis aux membres No. 2026-77 publiés le 3 juin 2026, le prix d'ouverture de LunR Royalties Corp. (TSX: LUNR) en date du 8 juin 2026, est fixé à 20,58\$ CA par action.

Le taux de distribution final a été établi à 0,2088429097252 actions de LunR Royalties Corp. pour chaque action de Lundin Gold détenue.

En conséquence, le nouveau livrable par contrat LUG 2 sera le suivant :

NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT LUG 2 :

- 100 actions ordinaires de Lundin Gold Inc. (LUG)
- 20 actions ordinaires de LunR Royalties Corp. (LUNR)
- une contrepartie en espèces de 18,11\$ CA équivalent
- à 0,88 actions (100 X 0,0088) de LunR Royalties Corp.
- (sur la base du prix d'ouverture de LUNR le 8 juin 2026)

Tout autre détail du rajustement compris dans la circulaire No. 077-26 et dans l'avis aux membres No. 2026-77 demeurent inchangés.

La portion en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option et ne variera pas.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.



Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Pascual Caraballo
Directeur, Activités commerciales
CDCC